

ne pas connaître ceux qui conspiraient contre lui, il relâcha aussitôt le dénonciateur ainsi que ceux qu'il n'avait pas accusés ; quant aux autres on fit leur procès et l'on fit périr tous ceux qu'on put arrêter ; contre les fugitifs on prononça la peine de mort et l'on mit leur tête à prix. En cette affaire on ignore si les victimes furent frappées injustement : en tout état de cause, la cité tout entière en retira, dans le présent, un avantage manifeste. »

Le récit de Thucydide, exact dans ses grandes lignes, a moins de précision qu'on n'attendrait. De toute évidence, la documentation est, ici, restée incomplète. Il est vrai que le discours *Sur son retour* fut prononcé en 407, trois ans au moins avant que Thucydide rentrât à Athènes<sup>1</sup>, et que le discours *Sur les Mystères* précéda d'assez peu la mort de l'historien. Et, d'autre part, la dénonciation dut être assez secrète<sup>2</sup>. Tout d'abord, le nom du dénonciateur n'est pas prononcé : Thucydide l'ignorait-il ? C'est peu probable ; s'il le savait, les raisons ne manqueraient pas pour expliquer qu'il l'ait tu. Il est fort douteux qu'Andocide ait passé pour « un des plus coupables » : il l'était, peut-être, le plus apparemment, car le fait que l'Hermès de la tribu Égéide, dressé tout près de sa maison, fut une des rares images épargnées le fit soupçonner avant d'autres<sup>3</sup>. Mais il était beaucoup trop jeune pour avoir, dans l'hétairie d'Euphilétos<sup>4</sup>, un rôle prépondérant. En pareille

1. D'après Pausanias (I, 23, 11) il fut rappelé en vertu d'un décret spécial proposé par Oinobios postérieurement à l'amnistie générale de 404 ; Wilamowitz (*Die Thukydides Legende, Hermes*, 12 (1877), p. 326 et suiv.) pense que cette amnistie lui donnait toute liberté de retour.

2. Voir Leconte, Notice de sa traduction, p. 6.

3. Plutarque, *Alc.*, 21 : ὑποπτον δ' οὐκ ἤκιστα τῆς τῶν Ἑρμῶν περιχοπῆς ἐποίησεν ὁ μέγας Ἑρμῆς, ὁ πλησίον αὐτοῦ τῆς οἰκίας..... ἐν γὰρ ὀλίγοις πάνυ, τῶν ἐπιφανῶν μόνος σχεδὸν ἀκέραιος ἔμεινε.

4. Sur ce club, voir notamment W. Vischer, *Kleine Schriften*, 1840, p. 181 et suiv. ; Buettner, *Gesch. der politischen Hetairien in*